

CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE du Massif des Maures

Dernière date de mise à jour : 21/10/2019

ACTION n° --5--- : accueillir, organiser et concilier les usages, sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique et énergétique sur le massif-----

- Rattachée à l'orientation 5
- Territoire concerné : le territoire des Maures (massif, plaine, littoral et aires marines).....
- De quel type d'action s'agit-il principalement (plusieurs choix possibles)
 - Communication / sensibilisation Organisation
 - Innovation / recherche / études Production / développement / activité économique
 - Travaux / mise en œuvre physique Gestion / optimisation pratique

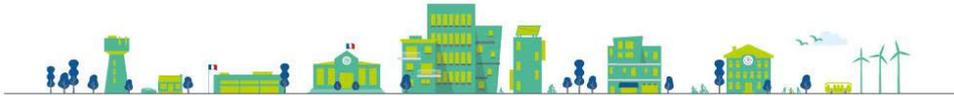
Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Association Maures Développement Durable-----
 SIRET : 444 186 902 00029
 Nom, prénom, fonction :
 Jean Michel COUVE-----
 Président-----
 Mail : couve.jean-michel@wanaddo.fr-----

 Tel : -----Mob : 06 85 94 49 24-----

Le projet en un mot

Nous souhaitons participer activement avec les différents partenaires et acteurs du territoire, aux travaux d'élaboration du « Contrat de Transition Ecologique du Massif des Maures » porté conjointement par la DDTM/83 et le Syndicat Mixte-du Massif des Maures (S3M).-----



Description détaillée du projet

Notre association, MDD, s'est engagée depuis de nombreuses années et sous différentes appellations, dans une démarche de valorisation et de préservation de ce territoire des Maures. A ce titre, elle avait auparavant instruit un dossier de « préfiguration-du Pays des Maures » et participé, entres autres, à l'élaboration de la première Charte Forestière. Elle entretient encore des relations suivies avec différents acteurs-de la préservation de la forêt et de l'aménagement du territoire. En 2011, à la suite d'une rencontre qui s'avèrera déterminante avec **Guy Martini**, aujourd'hui **Président du Conseil Mondial des UNESCO-GEOPARCS** (GGN), MDD s'est engagée dans un projet de candidature au **label « UNESCO-GEOPARC des Maures »**.

C'est en effet, à la suite de la présentation en 2012, par Guy Martini, d'un argumentaire commandé par MDD, sur la nature et l'attractivité du territoire, que Jean Michel Couve, Président de MDD, a proposé à l'association, ce nouveau challenge.

Selon Guy Martini, le territoire des Maures présente aux yeux des experts scientifiques internationaux, des caractéristiques géologiques « d'intérêt universel », ainsi que « des richesses naturelles et culturelles exceptionnelles, lui permettant de prétendre à ce label ». Il précise également, qu'avec « l'ensemble des partenaires territoriaux, le futur GEOPARC devra avoir, pour axe stratégique majeur, une participation et une sensibilisation des populations aux changements climatiques . »

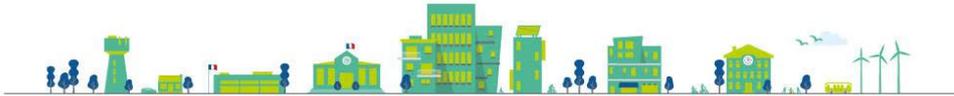
Les UNESCO-GEOPARCS, constitués en un « Réseau Mondial » (150 à travers le monde), sont des espaces géographiques unifiés, composés de sites (les géosites) et paysages de portée géologique mondiale. Ils sont gérés dans le respect scrupuleux du **cahier des charges de l'UNESCO et selon un concept global de protection, d'éducation et de développement durable.**

Ils engagent des travaux de recherches et de préservation des patrimoines géologiques et de mise en valeur des espaces naturels et culturels.

Ils entreprennent également des actions d'éducation des jeunes aux Sciences de la Terre et de sensibilisation des publics en faveur d'un développement durable, en particulier dans les domaines du « géotourisme » et des « géoproduits ».

Ainsi, en l'état d'avancement de notre dossier, notre projet de candidature au classement, qui concerne l'ensemble du territoire des Maures, intégrant les aires marines, le littoral, le massif et les plaines agricoles qui le bordent et le pénètrent, correspond bien aux objectifs du CTE, tels qu'ils sont exposés dans son dossier de présentation par la DDTM/83 et le S3M :

1- Actuellement, dans le cadre d'une Convention triennale avec l'Université de Toulon- la Garde, signée en 2018, nous engageons un nouveau cycle d'études, en partenariat avec ses étudiants de Licence Pro Tourisme Durable, dans les domaines de la structuration de l'offre touristique, notamment par des états des lieux, tant sur la



capacité d'hébergements touristiques du territoire (en quantité et qualité), que sur son attractivité en « offre produits et atouts touristiques ».

2- Nous avons également entrepris, en créant le « **Comité d'Orientation Scientifique et Culturel** » (**COSC**), aujourd'hui composé de 12 experts reconnus aux plans international et national, un inventaire des richesses géologiques, qui devront constituer les « géosites » du futur GEOPARC.

Dans ce cadre, une Convention/ 2019 (à proroger en 2020) lie aussi notre association MDD au laboratoire Géoazur de l'Université de Nice/Sophia- Antipolis, ainsi qu'au CNRS, sur la base de différentes missions ainsi programmées (**cf. Annexe 1 de la Convention, en PJ**).

3- Enfin, une Convention est en préparation, avec l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Marseille (EHESS), ayant pour objet un projet interdisciplinaire de recherche à visée fondamentale et appliquée dédiée au « milieu des Maures, un massif dans l'histoire ».

Il s'agit d'une démarche de participation et d'implication citoyenne, d'un appel au secteur économique privé, de formations aux Sciences de la Terre et de l'environnement méditerranéen (du primaire à l'Université) pour des débouchés/métiers, de la mise en place de programmes économiques fondés sur la nature et les savoir- faire traditionnels : **autant de sujets que devra développer notre association, afin de compléter le dossier de candidature auprès de l'UNESCO.**

De telles perspectives d'action rejoignent, entre autres, deux axes tracés par le CTE répondant également à une demande formulée par l'UNESCO , dans son cahier des charges des GEOPARCS qui sollicitent leurs classements :

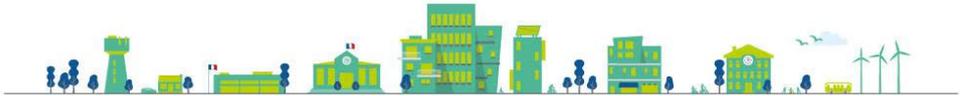
- **la structuration d'une offre touristique durable, qui doit nécessairement- passer par un état des lieux.**
- **la valorisation de la fonction sociale du massif, en tant que cadre de vie pour les locaux et les périurbains du massif.**

Ainsi, nous pensons qu'il serait souhaitable de partager nos connaissances et de coordonner nos actions avec, pour objectifs fondamentaux : la préservation de notre territoire des Maures, par sa valorisation et au moyen d'un développement durable que nous devons concevoir d'ores et déjà, en fonction des changements climatiques auxquels nous n'échapperons pas.-----

[Puis de ses différents aspects et / ou différentes étapes : ex : ce projet se déroulera selon les étapes suivantes

1 – étape 1 :

-----Dans le cadre de notre projet « dossier de préfiguration du futur UNESCO-GEOPARC des Maures », 2 thèmes d'études sont actuellement en cours d'instruction :



1/ **le géotourisme** : sa définition, son adaptation à ce territoire, ses composantes, son potentiel, les moyens de s’y consacrer, les retombées que l’on peut en attendre...

2/ **les géosites** : inventaire et cartographies des lieux remarquables au titre des Sciences de la terre (géonomie) et de l’environnement méditerranéen :-----

----- ° Mobilisation des chercheurs, des enseignants et des étudiants sur ces thèmes.

° Mise en réseau et promotion des sites scientifiques d’intérêt universel----

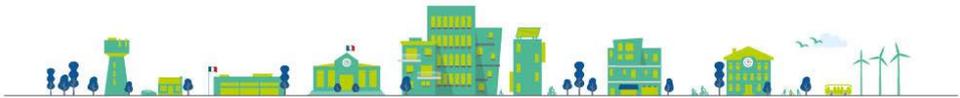
2. étape 2 :

-----Conformément à la mission définie dans le cahier des charges des UNESCO-GEOPARCS , notre association, accompagnée des membres du COSC, débutera un cycle de communication, de sensibilisation et de formations auprès de la population sur l’ensemble du territoire concerné par le Géoparc (jeune public, étudiants, habitants...)------

Elle engagera, parallèlement à cette démarche, un travail de recherche et de mise en œuvre d’une proposition « d’offre Géoproduits » en lien avec les différents intervenants (syndicats professionnels, chambres consulaires, agriculteurs, viticulteurs, oléiculteurs ...) -----

3 – étape 3 :

-----Présentation du dossier de « Préfiguration de l’ « UNESCO-GEOPARC des Maures » aux experts de l’UNESCO.-----



Calendrier prévisionnel

Lancement : en cours 2019

Livraison : fin 2020 pour étapes 1 et 2



Les partenaires et leurs engagements réciproques

[Non obligatoire pour la mi octobre]

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À cette date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
COSC/ MDD	Inventaire des géosites et préparation du dossier de préfiguration du Géoparc	1 ^{ère} étape fin 2019 2 ^{ème} étape fin 2020	contractualisé	Fin 2019 finalisation des inventaires des géosites
CNRS Université de Toulon la Garde	Mission de coordination, d'animation, de communication du projet Géoparc Mission d'inventaires : de l'offre en hébergements touristiques + offre produits et atouts	Janvier 2020 Avril 2020	En programmation contractualisé	Embauche d'un(e) chargé(e) de mission mi-temps Remise d'un mémoire en avril 2020
EHESS	Préparer un projet de valorisation sociale et économique du massif	Fin 2021	En discussion	Contractualisation

Budget prévisionnel 2019 + 2020

Montant total : **-44.000--** --- € TTC



Description des coûts :

- **Etape N°1, projet ciblé, candidature au label « UNESCO-GEOPARC des Maures »** : dans le cadre de notre projet, réalisation des inventaires et de la cartographie des richesses géologiques du territoire des Maures et identification des Géosites, par les experts du COSC/MDD et le CNRS.

-

Années 2019/2020 : Convention avec le CNRS, coût 12 000€ TTC (autofinancement MDD)

Etape N°2, projet ciblé, constitution du dossier de préfiguration du GEOPARC :

Année 2020 : Selon le cahier des charges de l'UNESCO, animation, communication et sensibilisation auprès des populations, pour un Géotourisme tourné vers une démarche de développement durable et la mise en œuvre d'une proposition d'offre Géoproduits .

Le fonctionnement de notre association, est tributaire du bénévolat de ses membres, il nécessite par conséquent l'embauche d'un(e) chargé(e) de mission à mi-temps, afin de mener à bien dans un délai raisonnable la totalité de cette mission.

Nous consacrerons par conséquent l'intégralité de la subvention accordée par la Région (20 000 €) à ce poste, mais ce ne sera pas suffisant.

Aussi, compte tenu des axes tracés par le CTE (qui rejoignent le cahier des charges de l'UNESCO) nous sollicitons donc ce dernier, pour nous aider à trouver un co-financement de 12 000 €, pour l'année 2020, afin de pouvoir achever cette étape cruciale du projet de labellisation « UNESCO-GEOPARC des Maures ».



Plan de financement prévisionnel TTC:

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 -2020	2021	2022	2023	TOTAL
Autofinancement	12 KE	12 KE				12 000
Cofinancier1 ou Appel à projet cible	20 KE Région	20 KE				20 000
Cofinancier2 ou Appel à projet cible	12 KE C.T.E	12 KE				12 000
Cofinancier3						
Total	44 KE HT	44 KE HT				44 000 €

CONTRAT DE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

#iciOnAccélère





Objectifs et évaluation

[Non obligatoire pour la mi-octobre]

A minima 1 indicateur (max 3 indicateurs) de résultats (si possible quantitatif et qualitatif), à l'horizon 3-4 ans

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2019	Objectif 2023